



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Date : **29 janvier 2022**

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Comité Syndical

Ordre du jour :

- Autorisations de programme et crédits de paiement renouvellement réseaux eau potable - plan de relance
- Autorisations de programme et crédits de paiement schéma directeur d'assainissement
- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2022 le quart des crédits d'investissement de 2021
- Rapport et Débat d'orientation budgétaire
- Budgets principal et annexes du SEBCS au 1^{er} janvier 2022
- Prospective post covid 19 sur le renouvellement du réseau d'eau potable
- Prospective post covid 19 sur l'unification du tarif de l'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical
- Propositions tarifs 2022 - eau, assainissement collectif, assainissement autonome, actes administratifs
- Rapport annuel prix et qualité de l'eau
- Nouveaux règlements de services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif
- Compte rendu d'exploitation de la SPL Eaux Barousse Comminges Save
- Compte rendu Syndicat Mixte de la Maison des Sources et des Chalets St Nérée

Approbation du compte rendu du comité syndical du 27 mars 2021.

Le Président débute la séance en adressant ses félicitations à Philippe DUPOUY (Vice-Président du Syndicat depuis 2006) pour son élection à la Présidence du Conseil Départemental du Gers.

Tout d'abord, aujourd'hui, il sera question de solidarité puisque sera proposé le principe d'uniformisation des tarifs de l'eau avec une échéance qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée.

Depuis 2000, il y a une différence de tarification entre le prix de l'eau pour la partie gers et celui de la partie haut garonnaise et haut pyrénéenne du fait principalement des travaux importants qui avaient été réalisés avant les années 2000 pour permettre l'arrivée des 80 communes gersoises.

Tout cela pourra se faire parce que nous avons réussi en 2021, à une vitesse record, à fusionner la SEM PSP et la SPL-EBCS. La SEM exploitait les réseaux d'eau potable pour le compte des communes haut garonnaises et haut pyrénéennes et Cadeillan et Monbardon et la partie gersoise était exploitée par la SPL ainsi que l'assainissement.

Il sera question également du Débat d'Orientation Budgétaire, que l'on souhaite post Covid, pour envisager un programme ambitieux d'investissement pour les 4 années qui restent devant nous au niveau de la mandature. C'est pourquoi, sera présenté aujourd'hui, un programme de renouvellement important des conduites d'eau potable du Syndicat. En 2021, nous avons candidaté pour un premier appel à projets où nous avons obtenu une subvention conséquente. Nous avons également été éligible à un deuxième appel à projets en juin 2021. Ainsi, en 2022, nous pourrons lancer un vaste programme de renouvellement qui comportera 46 kms de conduites à renouveler (effort le plus important depuis plus de 30 ans que va réaliser le Syndicat) avec ces financements exceptionnels.

Au niveau de la politique tarifaire globale du Syndicat, nous sommes confrontés à des évolutions importantes des coûts de l'énergie. L'électricité connaît aujourd'hui des augmentations conséquentes pour les collectivités, ce qui fait que le coût d'exploitation est de plus en plus cher et nous devons continuer à maîtriser nos charges d'exploitation. Tout cela nous permet de pouvoir avoir une maîtrise des tarifs avec une évolution tarifaire, chaque année, autour de l'inflation.

A côté de cela, nous avons également des travaux importants en assainissement, avec des stations d'épuration à rénover et à moderniser. Dans les prochaines semaines, nous aurons un schéma directeur d'assainissement qui permettra de pouvoir, comme pour l'eau, voir où sont les priorités.

Un programme important s'ouvre devant nous avec des questions essentielles et c'est comme cela que l'on continuera à faire avancer la gestion publique de notre structure.

1) Autorisations de programme et crédits de paiement renouvellement réseaux eau potable - plan de relance (Jean Yves DUCLOS)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Autorisations de programme et crédits de paiement schéma directeur d'assainissement (Jean Yves DUCLOS)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2022 le quart des crédits d'investissement de 2021 (Jean Yves DUCLOS)

Budget assainissement : 780 989 euros
Budget eau affermage : 603 690 euros

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Rapport et Débat d'orientation budgétaire (Jean Yves DUCLOS)

I - Situation financière actuelle

① Une situation financière saine

Depuis 2005, le Syndicat dégage un autofinancement net positif lui permettant de moderniser ses réseaux et de maîtriser sa politique tarifaire.

- Autofinancement net 2018	=	1,30 million d'euros
- Autofinancement net 2019	=	1,90 million d'euros
- Autofinancement net 2020	=	2 millions d'euros
- Autofinancement net 2021	=	2 millions d'euros
- Autofinancement net Prévisionnel 2022	=	1,80 million d'euros

Cette situation financière valorisée provient principalement d'une parfaite maîtrise des frais de fonctionnement et d'une évolution raisonnée du prix de l'eau.

En 2021, la SEM PSP a fusionné avec la SPL-EBCS et un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du service de l'eau potable pour l'ensemble du territoire a été signé pour une durée de 20 ans.

Cette fusion entre la SEM PSP et la SPL EBCS permet d'optimiser notre organisation et d'être encore plus efficace.

Au vu de ces 2 événements et pour une meilleure cohérence budgétaire, depuis le 1^{er} janvier 2022, le SEBCS dispose :

- d'un budget général pour les opérations d'ordre général
- d'un budget annexe relatif à l'activité Assainissement pour l'ensemble du territoire : le budget ASSAINISSEMENT
- d'un budget annexe relatif à l'activité Eau potable pour l'ensemble du territoire : le budget AFFERMAGE

La SPL-EBCS gère maintenant l'exploitation du réseau d'eau potable de l'ensemble du territoire ainsi que l'assainissement, et elle dégage chaque année un résultat bénéficiaire.

② Un tarif de l'eau 2022 autour de la moyenne nationale

Ce résultat est dégagé malgré notre réseau atypique. En effet, nous disposons de 4 700 kms de réseaux d'eau pour seulement 50 000 abonnés donc il y a en moyenne seulement 1 abonné tous les 90 mètres contre 1 tous les 30 mètres en France, ce qui rend notre réseau plus difficilement exploitable.

En effet, à nombre d'abonnés équivalent, notre réseau est 3 fois plus long que celui de la moyenne nationale.

En 2022, le tarif de l'eau évoluera de 4 euros pour 100 m³ consommés sur le secteur 31/65 alors qu'il n'évoluera que de 1 euro pour le secteur 32.

En effet, en 2022 débutera l'uniformisation des tarifs eau potable du secteur du Gers avec ceux du secteur 31/65, avec pour objectif une convergence définitive des tarifs horizon 2035.

II - ORIENTATIONS 2022

1) Des investissements stratégiques

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat a fortement accéléré sa politique d'investissement afin de moderniser ses réseaux et afin d'apporter un service de qualité à ses usagers.

En 2022, comme en 2021, nous suivrons les préconisations du schéma directeur d'eau potable adopté en 2014 et du schéma directeur de l'assainissement (en cours de finalisation) et nous engagerons les opérations structurantes liées au plan de relance de l'Etat.

Principaux travaux envisagés en 2022 :

- **Eau** :

- Programme de renouvellement pluriannuel des conduites d'eau sur les trois départements
- Appel à projets renouvellements de canalisations : 46 km et de nombreuses communes concernées (18 communes)
- Le renouvellement et renforcement des réseaux d'eau principalement à Boulogne sur Gesse, Saint-Gaudens, Larcan, Boudrac, Touget, Simorre, Savignac Mona, Bramevaque
- La création, en vue de son exploitation, d'une nouvelle ressource à Bordes de Rivière et étude pour mise en production
- Les travaux de réhabilitation sur le réservoir de Montmaurin
- La réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

- **Assainissement** :

- L'extension de réseaux collectifs sur l'ensemble du territoire Syndical : Aurignac et Gimont
- La réhabilitation des stations d'épuration de Loures Barousse, d'Auzas et d'Aurignac
- La réhabilitation du traitement secondaire de la station d'épuration de Gourdan Polignan
- La réhabilitation de la filière boues de Gimont
- Les renouvellements de réseaux à Boulogne sur Gesse, Martres Tolosane, Gimont, Loures Barousse

2) Un rendement de réseau optimisé

Le rendement de notre réseau s'est fortement amélioré puisqu'il était de 58 % en 2004 alors qu'aujourd'hui il est quasiment à 70 %.

Ce niveau est convenable pour un réseau atypique situé principalement en milieu rural.

Ainsi, plus d'un million de m³ d'eau chaque année a été économisé par rapport à 2004 ce qui équivaut à la consommation annuelle des abonnés d'une commune de 15 000 habitants.

Cela répond aux questions de développement durable et permet de dégager des économies au niveau des consommations énergétiques.

3) Des périmètres de protections en cours de finalisation

Validation des périmètres de protection autour des captages d'eau afin de protéger nos ressources.

L'objectif est d'obtenir la déclaration d'utilité publique de tous les captages, de permettre la réalisation des travaux prescrits par les arrêtés, et de réaliser les acquisitions et indemnités nécessaires.

Cela concernera principalement Ponlat-Taillebourg, Villeneuve-de-Rivière : Puits Moulin Saint-Jean, Martres Tolosane : source de Saint-Vidian, Mancieux, Mauléon Barousse : source de Hountaou et le Calvaire, Ferrère : source de Cularon

4) Des compteurs modernisés

En poursuivant le programme de renouvellement des compteurs domestiques, nous veillons à répondre à la réglementation et nous en profitons pour mettre en place la radio relève. Cela permettra notamment d'avoir un meilleur suivi de nos abonnés.

Cela concernera en 2022 la fin du remplacement à Saramon et Landorthe et l'équipement pour les communes de Lias et Franquevielle.

Le Comité prend acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire.

5) Budgets principal et annexes du SEBCS au 1^{er} janvier 2022 (Jean Yves DUCLOS)

Le Comité prend acte de cette disposition.

6) Délibération de principe : prospective post covid 19 sur le renouvellement du réseau d'eau potable (Jean Yves DUCLOS)

L'objectif de renouvellement minimum moyen de 2022 à 2026 sera de 26 kms par an soit 0,6 %. Ce linéaire de renouvellement sera augmenté à hauteur des subventions perçues dans le cadre d'appels à projets futurs.

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

7) Délibération de principe : prospective post covid 19 sur l'unification du tarif de l'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical (Jean Yves DUCLOS)

L'objectif est d'atteindre une tarification unique à l'horizon 2035. Il est proposé que, pour la partie variable, chaque année jusqu'en 2035, le tarif du secteur « Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Cadeillan et Monbardon » évolue de 3 cts HT de plus que le tarif du secteur « Gers ». Ce principe sera proposé, chaque année, lors du vote des tarifs.

Le Comité accepte cette proposition moins trois abstentions.

8) Propositions tarifs 2022 - eau, assainissement collectif, assainissement autonome, actes administratifs (Jean Yves DUCLOS)

Le Président propose l'augmentation du prix de l'eau de 1 euro supplémentaire sur l'abonnement et 0,03 euro sur la partie variable (prix au m³) pour la partie « Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Cadeillan et Monbardon » et de 1 euro supplémentaire sur l'abonnement pour la partie « Gers ».

Pour l'assainissement collectif, la tarification progressera de 1 euro supplémentaire sur l'abonnement et 0,04 euro sur la part variable (prix au m³).

Pour l'assainissement autonome et les actes administratifs, la tarification reste identique.

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

9) Rapport annuel prix et qualité de l'eau (Méline DOURDIN)

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

10) Nouveaux règlements de services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif (Mélanie CABANEL)

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

11) Compte rendu d'exploitation et de la SPL Eaux Barousse Comminges Save (Jean Yves DUCLOS)

Voir dossier joint à la convocation.

**12) Compte rendu Syndicat Mixte de la Maison des Sources et des Chalets St Nérée
(Mélania CABANEL)**

Voir dossier joint à la convocation.

13) Conclusion (Philippe DUPOUY)

Philippe DUPOUY remercie l'assemblée d'avoir adopté le principe d'uniformisation du tarif de l'eau. C'était un souhait qu'avait lancé en son temps Jean Jacques LASSAVE et en sera très heureux.

Il souhaite également une belle et heureuse année 2022, pleine de réussite dans tous les projets et en espérant se retrouver prochainement dans des conditions sanitaires meilleures qui nous permettront de conclure ces comités syndicaux par un moment de convivialité.

La séance est levée.